

N°4 - Décembre 2017

Messages clés

- Les approches participatives de la résilience mobilisent des outils adaptés au contexte local et peuvent permettre d'institutionnaliser l'intégration des perspectives et connaissances endogènes dans les plans et stratégies d'adaptation.
- Le mécanisme de financement de la décentralisation par appui budgétaire est un excellent dispositif pour le financement de l'adaptation au changement climatique.
- Les femmes et les jeunes figurent parmi les groupes les plus vulnérables au changement climatique. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes pour le renforcement de leurs capacités afin qu'ils soient capables de proposer et/ou bénéficier des réponses pertinentes.

Décentralisation des Fonds Climat (DFC) : un modèle de financement innovant du changement climatique à l'échelle territoriale

Djibril Diop, Momath Ndao, Pape Koulibaly,
Hamédine Diouf, Sokhna Dieng, Diadji Diagne

Le changement climatique (CC) constitue la plus grave menace de ce siècle. Les effets de ce phénomène sont ressentis à toutes les échelles. Cependant, les pays en développement moins responsables sur les causes sont les plus touchés à travers leurs communautés locales dont les activités économiques restent fortement tributaires des aléas climatiques. Cette présente publication dans le cadre de la revue BREVE met l'accent sur le contexte de l'expérience de décentralisation des fonds climat au Sénégal, le processus de mise en oeuvre, les facteurs de réussite, les défis et leçons apprises au cours de la première année de mise en oeuvre du projet.

A. Contexte de l'expérience

L'adaptation au changement climatique est devenue un enjeu majeur pour les pays en développement. A Copenhague, en 2009, les pays «riches» ont promis de mobiliser 100 milliards de \$ par an d'ici 2020 à travers le fonds vert climatique. Cependant, les mécanismes de mise en oeuvre, n'impliquent pas suffisamment les acteurs locaux, qui sont les mieux placés pour prendre des décisions appropriées dans ce domaine. Dans la même logique, les financements sont directement adressés aux gouvernements centraux. C'est dans ce contexte que le projet DFC, mis en oeuvre au Mali (région de Mopti)

et au Sénégal (région de Kaffrine), réalisé dans le cadre d'un consortium, se propose d'expérimenter un modèle de financement innovant décentralisé du Changement Climatique. Le projet cherche à renforcer les capacités des collectivités locales et organismes communautaires de base (OCB) pour, entre autres, avoir un contrôle effectif sur l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies locales d'adaptation et de résilience. L'objectif de ce processus est de prouver aux décideurs, qu'il existe des modèles efficaces de financement climat décentralisé et ainsi présenter les conditions nécessaires à la réussite d'une telle initiative.

B. Principes clés qui sous-tendent l'expérience

La mise en œuvre du processus a été sous-tendue par un certain nombre de principes à savoir :

1. La participation des communautés de l'identification à la mise en œuvre des projets, de même que dans le contrôle des fonds ;
2. La prise en compte des groupes vulnérables au changement climatique et de la dimension genre dans tout le processus ;
3. Le financement d'investissements en biens publics, afin de profiter à toute la communauté ;
4. La redevabilité et la transparence qui se traduisent par l'obligation pour les bénéficiaires des fonds de rendre des comptes ;
5. Le renforcement des capacités des communautés et des services techniques et leur responsabilisation dans la formulation, le suivi et la mise en œuvre des projets.
6. La valorisation des institutions et des mécanismes de gouvernance existants au niveau national mais aussi local.



Photo 1 : Atelier communautaire

C. Processus de mise en œuvre de l'expérience

Le projet DFC est mis en œuvre au Sénégal et au Mali, deux pays obéissant à des cadres institutionnels différents en matière de décentralisation. Aussi, il était primordial pour les équipes pays de prendre en compte dès le démarrage du projet le découpage administratif dans la définition du dispositif institutionnel de décentralisation des fonds climat.

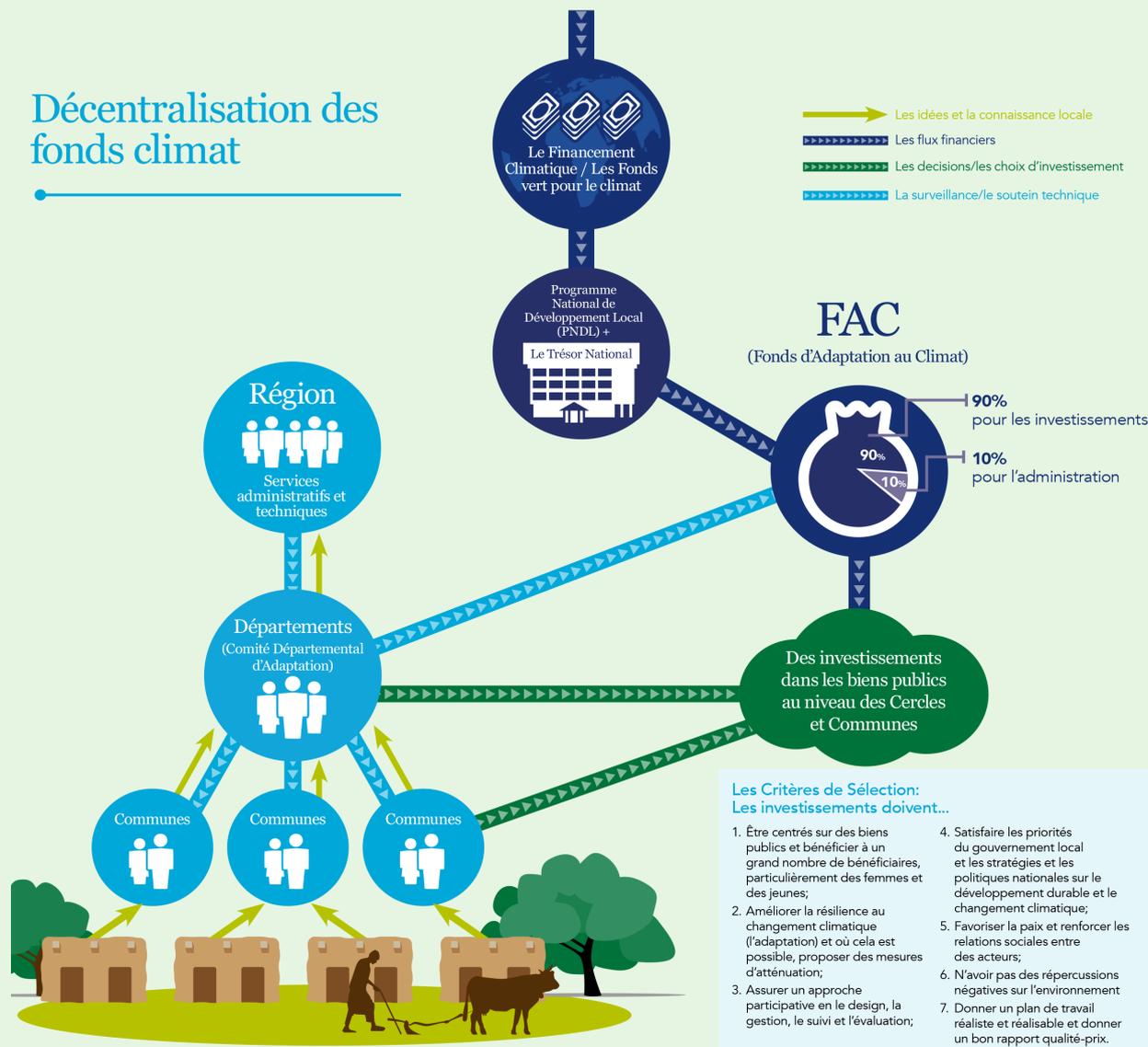
Au Sénégal, le DFC a mis en place un dispositif institutionnel qui rompt avec l'approche classique de gestion centralisée du financement international destiné à l'adaptation au changement climatique. Avec l'approche classique, les communautés et les collectivités territoriales n'exerçaient que très peu de contrôle sur l'affectation de ces fonds.

Avec l'approche du DFC, les collectivités territoriales et les OCB sont placés au cœur du processus de gestion du financement de l'adaptation. Le DFC permet aux communautés et aux collectivités territoriales de mobiliser les capacités et savoirs connaissances

endogènes pour prioriser et mettre en œuvre les investissements en biens publics destinés à renforcer leurs capacités de résilience.

En ce qui concerne la gouvernance du DFC au niveau local, un comité départemental d'adaptation issu du comité d'harmonisation (structure pérenne) est mis en place dans chacun des quatre (4) départements de la région de Kaffrine. Ces comités se chargent de la réception des idées de projets, de la sélection et du suivi de la mise en œuvre des projets. Le comité régional d'adaptation se chargera de l'approbation finale des projets sélectionnés. S'agissant du dispositif financier, une convention a été signée avec le PNDL pour utiliser son mécanisme d'appui budgétaire. Enfin, l'Agence Régionale de Développement (ARD), bras technique des collectivités territoriales, assure la maîtrise d'ouvrage délégué pour chaque investissement financé dans le cadre du DFC.

Décentralisation des fonds climat



D. Les principaux résultats

- La mise en place d'un dispositif effectif de gestion décentralisée des fonds climat ;
- Renforcement de la collaboration entre IED Afrique, le PNDL, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) et le Centre de Suivi Ecologique (CSE) dans le cadre du partage d'expériences en matière d'accès aux fonds vert ;
- Le renforcement des capacités des collectivités territoriales et des OCB en matière d'analyse de la vulnérabilité et de formulation de projets d'adaptation ;
- Une quarantaine de projets d'adaptation sélectionnés dans les quatre départements de la région de Kaffrine durant la première phase d'appel à projets ;
- La mise en place de quatre (4) comités départementaux d'adaptation ;
- L'amélioration de l'accès et de l'utilisation de l'information climatique par les agriculteurs ;
- L'intégration de l'IED et du PNDL à la Commission Nationale sur le CC (COMNAC).

E. Les facteurs de réussite et de durabilité

- La mise en place d'une plateforme d'échange sur la prise en charge des questions climatiques à l'échelle territoriale ;
- Le renforcement des capacités des bénéficiaires sur le CC et le niveau de prise de conscience des acteurs locaux sur les risques des CC ;
- Le caractère participatif et inclusif de l'approche ;
- La valorisation de mécanismes existants notamment le mécanisme de financement du PNDL ;
- L'identification de projet d'adaptation sur la base des analyses de vulnérabilité ;
- La mise en place d'un dispositif local durable pour accompagner les initiatives des bénéficiaires.

Les défis

- La prise en compte effective des groupes vulnérables dans les projets d'adaptation ;
- La mise en place d'un dispositif de suivi évaluation de l'adaptation et de la résilience à l'échelle locale ;
- La pérennisation du dispositif local d'accompagnement des initiatives des communautés ;
- L'intégration de la dimension changement climatique dans les outils de planification ;
- La capitalisation et la mise à l'échelle de l'approche DFC.

Les questions émergentes

- La place spécifique du genre dans le financement climat
- La pertinence des projets intercommunaux
- L'intégration de la dimension changement climatique dans les outils de planification locale
- L'adoption par les décideurs d'un dispositif de financement souple décentralisé.

G. Les principales leçons

- Les acteurs locaux peuvent jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre du financement climat, avec un dispositif leur permettant d'avoir un accès et un contrôle effectif sur le processus ;
- L'absence de ressources financières conséquentes prenant en compte la dimension cc dans le budget des collectivités locales ne facilite pas la résilience et l'adaptation des communautés ;
- S'appuyer sur un dispositif institutionnel existant, en l'améliorant au besoin, semble plus réaliste que l'option de bâtir entièrement un nouveau dispositif.



Conclusion

La mise en place d'un dispositif institutionnel efficient est un défi majeur pour accompagner le financement climat à l'échelle des collectivités territoriales. Le cas du DFC, qui s'est appuyé sur le système de décentralisation et des mécanismes existants, prouve à suffisance, qu'il est possible pour les collectivités locales, une fois capacités, de gérer des fonds climat et de répondre aux défis de l'adaptation au niveau local. Il propose une voie innovante de canalisation du financement climat susceptible de permettre aux Etats d'atteindre leurs objectifs nationaux en matière d'adaptation et d'atténuation.

A propos du projet

La Décentralisation des Fonds Climats (DFC) est un projet de recherche-action et de plaidoyer qui appuie les populations locales au Sénégal, au Mali, au Kenya et en Tanzanie afin qu'elles deviennent plus résilientes au changement climatique grâce à des fonds d'adaptation localement contrôlés. Au Mali et au Sénégal, le projet est mis en œuvre par Near East Foundation (NEF) avec l'appui de Innovation, Environnement et Développement en Afrique (IED Afrique) et de l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) dans le cadre du programme Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters (BRACED).



www.iedafrique.org

[@iedafrique](https://twitter.com/iedafrique)

www.facebook.com/iedafrique